



République Française  
Département Indre-et-Loire  
**SMIPE VAL TOURAINE ANJOU**

## COMPTE RENDU DE SEANCE

### Comité Syndical du 29 Mars 2021

L'an 2021 et le 29 Mars à 18 heures, le Comité Syndical du SMIPÉ Val Touraine Anjou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, COM COM TOVAL - 2 rue des Sablons - 37340 CLERE LES PINS sous la présidence de DUPONT Xavier, Président

**Présents** : M. DUPONT Xavier, Président, Mmes : CARRE Lucette, EPYNEAU Maryline, HALABI Emilie, HASCOET Christine, MORIN Sandrine, MM : ADIEN Frédéric, ALLAIRE Dominique, AMIRAULT Jean Louis, AUBERT Chrystophe, BARBIER Alain, BERGER Sébastien, BETTE Thierry, BREANT Eric, CHAPIN Bernard, COUSSEAU Pascal, DE CHAMPS Hubert, DE LAFFON Géraud, GAUTHIER Jean Claude, HUENGES Wolfgang, MEUNIER Daniel, PLANTIER Patrick, QUEUDEVILLE Jacques, SORIN Jean Paul, TISON Jean-Pierre, TROLONG BAILLY Jean Philippe, VEAUUVY Nicolas

**Suppléant(s)** : EPYNEAU Maryline (de M. BOIRON Gregory), MM : AMIRAULT Jean Louis (de M. ROBUCHON Christian)

**Excusé(s)** : Mme MUREAU Nicole, MM : BOIRON Gregory, CLEMENT Frédéric, DELAUNAY Dominique, PONSARD Patrice, PUJOLLE Daniel, ROBUCHON Christian

**Absent(s)** : Mmes : DE ARAUJO Marie Sabine, HUET Jeanine, MM : GRANDEMANGE François, RIMBAULT Patrick

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Comité Syndical : 36
- Présents : 27

**Date de la convocation** : 22/03/2021

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de CHINON  
le : 31/03/2021

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BERGER Sébastien



## Objet(s) des délibérations

### SOMMAIRE

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - 2021/03/200
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020 - 2021/03/201
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT - 2021/03/202
- BUDGET PRIMITIF 2021 - 2021/03/203
- MISE A JOUR DU REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (SPPGD) - 2021/03/204
- CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE DOMAINE PRIVÉ D'UN PROFESSIONNEL ET ASSIMILÉ - 2021/03/205
- ACCÈS PAYANT DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE - FIXATION DES TARIFS CARTES PRÉPAYÉES - 2021/03/206

Réf : 2021/03/200

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Conformément au code général des Collectivités Territoriales, il convient d'approuver le Compte de Gestion 2020.

Ce document comprend le montant des soldes inscrits au bilan de l'exercice 2019, les montants de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés de l'exercice 2020 et comprend également toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Constatant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du Trésorier,

#### **Le Comité Syndical,**

**APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion relatif à l'année 2020

**AUTORISE** le Président à le viser et à le signer.

Pour extrait conforme.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021/03/201

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020**

Mr Xavier DUPONT, Président quitte la séance lors du vote du Compte Administratif 2020 et désigne Monsieur Patrick PLANTIER, 1er Vice-Président, Président de la séance,

**Le Comité Syndical**, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du SMIPE VAL TOURAINE ANJOU, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**LUI** donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer dans la synthèse ci-jointe en annexe.

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAIT**, la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

A la majorité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 1)

**Réf : 2021/03/202**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT**

**Le Comité Syndical,**

**CONSTATE** que le Compte Administratif - après reprise des résultats de l'exercice antérieur - présente le résultat suivant :

. Excédent de clôture budget (section de Fonctionnement)	<b>503 364.98 €</b>
. Affectation au 1068 (section d'investissement)	Pas d'affectation
<b>Report en Fonctionnement au Budget Primitif 2021</b>	<b>503 364.98 €</b>

**DETAIL DES ECRITURES CONSTATEES AU BUDGET PRIMITIF 2021**

**Compte 002 :**

**Section Fonctionnement**  
(Excédent reporté)

Recettes : 503 364.98 €

**Compte 001 :**

**Section Investissement**  
(Solde d'exécution reporté)

Recettes : 46 064.49 €

**Restes à réaliser SMIPE**

Recettes : Néant  
Dépenses : 32 877.26 €

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2021/03/203**  
**BUDGET PRIMITIF 2021**

Notre Budget Primitif 2021 devrait s'équilibrer à hauteur de 4 010 000.00 €, réparti :

- **Section de FONCTIONNEMENT pour : 3 380 000.00 €**
- **Section d'INVESTISSEMENT pour 630 000.00 €**

Concernant la section de **FONCTIONNEMENT**, les prévisions budgétaires en matière de dépenses sont proposées, comme suit :

**Charges à caractère général (Chapitre 011) : 1 523 500.00 €**

- Carburant : 220 000.00 €
- Achat de marchandises (composteurs et bacs) : 15 000.00€
- Locations mobilières : 120 000.00 €
- Entretien des véhicules : 200 000.00 €
- Prestations de traitement et de recyclage : 210 000.00 €
- Publications et impression : 15 000.00 €
- Frais de traitement UVE de Lasse : 460 000.00 €

**Les Charges de Personnel : 1 190 900.00 €**  
**Les Charges de gestion courante : 65 600.00 €**

- Indemnités Elus : 22 000.00 €
- Adhésion au SIVERT : 35 000.00 €
- Autres charges diverses de gestion courante (démarche collecte papiers) : 5 000.00 €

**Les frais financiers (intérêts d'emprunts) : 28 000.00 €**  
**Les Charges exceptionnelles : 2 000.00 €**  
**Les amortissements : 460 000.00 €**

Les recettes de **FONCTIONNEMENT**, seront quant à elles réparties ainsi :

- Vente de produits et services : 105 500.00 €
- Impôts et taxes : 2 328 459.66 €
- Dotations et participations : 310 840.00 €
- Autres produits de gestion courante : 107 000.00 €
- Produits financiers : 23.87 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 503 364.98 €
- Opération d'ordre de transfert : 24 811.49 €

En matière d'**INVESTISSEMENT**, les crédits nouveaux (pour mémoire RAR : 32 877.26 €) prévus en dépenses se répartiront ainsi :

- Remboursement emprunts : 148 000.00 €
- Dépôt et cautionnements reçus : 1 500.00 €
- Immobilisations incorporelles : 68 000.00 €
- Immobilisations corporelles : 354 811.25 €
- Opérations d'ordre de transfert : 24 811.49 €

Quant aux recettes d'**INVESTISSEMENT**, elles sont évaluées de la façon suivante :

- FCTVA : 122 435.51 €
- Dépôt et cautionnements reçus : 1 500.00 €
- Les amortissements : 460 000.00 €

### Le Comité Syndical,

**ADOpte** à l'unanimité (Pour : 27 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix) le Budget Primitif 2021, qui s'équilibre ainsi :

<b>● Section de Fonctionnement</b>		
■ Recettes.....	3 380 000,00 €	
■ Dépenses.....		3 380 000,00 €
<b>● Section d'investissement</b>		
■ Recettes.....	630 000,00 €	
■ Dépenses.....		630 000,00 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2021/03/204**

**MISE A JOUR DU REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (SPPGD)**

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical, la mise à jour du règlement de Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) afin de compléter ou d'intégrer des articles au sein des différents chapitres existants.

La dernière validation du règlement de service date du 6 juin 2018.

**Le Comité Syndical,**

**ADOpte** le présent règlement qui entrera en application, à compter du 1er avril 2021.

**PRECISE** que ce règlement, qui servira de base pour toutes contestations ou réclamations des usagers, fera l'objet d'un affichage au sein de tous les sites d'exploitation du Syndicat.

A la majorité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 1)

**Réf : 2021/03/205**

**CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE DOMAINE PRIVÉ D'UN PROFESSIONNEL ET ASSIMILÉ**

Vu l'obligation d'emprunter le domaine privé dans le cadre de la Redevance Spéciale, dans certains cas pour procéder à la collecte des déchets ménagers ;

Considérant la nécessité de définir les obligations de l'usager concerné et du syndicat ;

Vu le projet de convention ci-joint ;

**Le Comité Syndical,**

**EMET** un avis favorable au projet de convention

**AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les professionnels concernés par l'utilisation du domaine privé ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2021/03/206**

**ACCÈS PAYANT DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE - FIXATION DES TARIFS CARTES PRÉPAYÉES**

Les professionnels du territoire peuvent apporter leurs déchets (déchets acceptés et payants selon le règlement de Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets en vigueur), dans les déchèteries du territoire du SMIPE.

Pour rappel : les professionnels hors territoire sont acceptés **uniquement** sur le centre de transfert de Benais pour une facturation à la pesée (1)

Pour les professionnels du territoire qui ne pourraient se rendre sur le centre de transfert de Benais afin d'y déposer leurs déchets et d'être facturés à la pesée (1), une carte prépayée peut être délivrée pour 5 ou 10 passages avec renouvellement possible, permettant un paiement forfaitaire au passage. Ne seront pas comptabilisés, tous les dépôts inférieurs à 1 m3 / jour.

(1) Selon tarif en vigueur

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, il est proposé les cartes prépayées suivantes :

Cartes prépayées proposées	Tarifs
Carte pour 5 passages	60 euros
Carte pour 10 passages	120 euros

**Le Comité Syndical,**

**APPROUVE** l'application, au 1<sup>er</sup> avril 2021, des tarifs présentés ci-dessus pour l'ensemble des déchèteries.

**AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 19:00



A Bourgueil, le 30/03/2021  
Le Président,  
Xavier DUPONT

